

NOUS APPORTONS CERTAINES MODIFICATIONS À VOTRE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DE LA BANQUE ROGERS (MASTERCARD ROUGE DE ROGERS)

Nous sommes heureux de vous compter parmi notre clientèle. Nous vous écrivons pour vous informer des changements à venir concernant votre compte et vos documents juridiques afin de : (i) remplacer la valeur d'échange des remises en argent de 1,5 fois le montant des Achats Rogers admissibles par la possibilité d'accumuler des remises en argent à un taux 5 % sur les Achats Rogers admissibles; et (ii) remplacer les 5 jours de Partout chez vous par un « crédit d'itinérance » annuel qui peut être appliqué sur les services d'itinérance admissibles de Rogers. Toutes les modifications (à l'exception de celles concernant les jours de Partout chez vous) décrites dans le présent avis entreront en vigueur le **18 novembre 2026**. Les modifications concernant les jours de Partout chez vous entreront en vigueur le **12 janvier 2027**. Veuillez lire attentivement l'information ci-dessous.

Veuillez noter que vous pouvez recevoir cet avis même si vous avez fermé votre Compte. Vous ne serez pas concerné par ces modifications, sauf si votre Compte est rouvert. Le cas échéant, ces modifications s'appliqueront à votre Compte à compter des dates indiquées ci-dessous.

1. Augmentation du taux d'accumulation des remises en argent pour les Achats Rogers admissibles

À compter du **18 novembre 2026**, le taux d'accumulation de vos remises en argent passera à 5 % sur tous les Achats Rogers admissibles. Cela signifie que pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat Rogers admissible effectué à partir de votre Compte, vous accumulerez 0,05 \$ de remises en argent. Le taux d'accumulation de 5 % sur les Achats Rogers admissibles est assujéti aux limites annuelles applicables à votre Carte.

Les Achats Rogers admissibles comprennent une facture de Rogers, de Fido ou de Shaw relative à un forfait mobile mensuel postpayé, ou des produits achetés sur le site Web de Rogers ou de Fido. Pour plus de précision, les articles suivants ne constituent pas des Achats Rogers admissibles : a) tout achat en magasin de produits Rogers, Fido, Shaw ou Comwave; b) les billets pour les Blue Jays de Toronto; et c) tout forfait mobile ou sans fil à prix réduit proposé dans le cadre du Programme privilège de Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.

2. Retrait de la valeur d'échange des remises en argent de 1,5 fois le montant des Achats Rogers admissibles

À compter du **18 novembre 2026**, toutes les remises en argent seront évaluées au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$ lorsque vous échangez vos récompenses contre des Achats admissibles (même si l'achat constitue un Achat Rogers admissible). Le taux d'échange habituel s'appliquera même si la transaction pour laquelle vous souhaitez obtenir une remise est portée à votre Compte avant le **18 novembre 2026**.

3. Remplacement des jours de Partout chez vous par un Crédit d'itinérance

À compter du **12 janvier 2027**, vous ne recevrez plus les 5 jours de Partout chez vous. À la place, vous recevrez un crédit annuel de 25,00 \$ que vous pourrez échanger contre l'achat des services d'itinérance admissibles de Rogers (comme des Passes voyage ou l'itinérance quotidienne Partout chez vous). Les jours Partout chez vous non utilisés seront supprimés de votre Compte le **12 janvier 2027**.

Vous aurez droit au Crédit d'itinérance à compter du **12 janvier 2027**. Par la suite, le Crédit d'itinérance est réinitialisé chaque année : (i) à la date anniversaire de l'ouverture de votre Compte (si vous n'avez jamais changé de Carte); ou (ii) à la date anniversaire de votre changement de produit (si vous avez changé de Carte).

Afin de tenir compte des modifications apportées au présent avis, les modalités des documents suivants seront modifiées : (1) Modalités et conditions du Programme de récompenses; et (2) Modalités et conditions des avantages

liés aux services de Rogers. Vous trouverez ci-joint un tableau comparatif présentant les modifications détaillées apportées à ces documents. **Ces modifications entreront en vigueur aux dates indiquées ci-dessous.**

Nous voulons nous assurer que vous disposez de la Carte qui répond à vos besoins. Si vous continuez à utiliser votre Compte après l'entrée en vigueur des modifications, vous êtes réputé avoir accepté ces modifications. Si vous souhaitez changer de Carte, vous pouvez communiquer avec nous au 1-855-775-2265. Résidents du Québec : si vous êtes en désaccord avec ces modifications, vous pouvez fermer votre compte de carte de crédit auprès de la Banque Rogers d'ici le **18 décembre 2026** sans frais ni pénalité après le règlement de tout solde restant.

Les termes commençant avec une majuscule utilisés mais non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans l'Entente avec le titulaire de carte de la banque Rogers, les Modalités et conditions du Programme de récompenses Mastercard Rouge de Rogers ou les Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte Mastercard Rouge de Rogers, selon le cas.

1. Modifications apportées aux Modalités et conditions du Programme de récompenses de la carte Mastercard Rouge de Rogers

Rubrique	Modalités actuelles	Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)
4. Accumuler des Récompenses	Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération. Votre taux d'accumulation dépendra de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % et du fait que vos Dépenses annuelles soient inférieures à votre Plafond annuel. Vos Dépenses annuelles seront remises à zéro (0) au début de chaque Période de dépenses annuelles. <i>Si les Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel à la Date d'inscription</i> Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel <u>et</u> que vous êtes un Client admissible aux 2 % : 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte. Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel <u>et</u> que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % : 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une	Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération. Votre taux d'accumulation dépendra du statut de votre transaction en tant qu'Achat Rogers admissible, de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % et du fait que vos Dépenses annuelles soient inférieures à votre Plafond annuel. Vos Dépenses annuelles seront remises à zéro (0) au début de chaque Période de dépenses annuelles. <i>Si les Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel à la Date d'inscription</i> Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel <u>et</u> que vous êtes un Client admissible aux 2 %, vous accumulerez : 5 % en Récompenses (5 points par dollar) sur chaque Achat Rogers admissible effectué à partir de votre Compte. 2 % en Récompenses (2 points par dollar) sur tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte. Si vos Dépenses annuelles sont inférieures au Plafond annuel <u>et</u> que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %, vous accumulerez : 5 % en Récompenses (5 points par dollar) sur chaque Achat Rogers admissible effectué à partir de votre Compte.

valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.

- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Si les Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel à la Date d'inscription

Si vos Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel :

- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Cela s'applique, peu importe votre statut de Client admissible aux 2 %.

Plafond annuel	16 000 \$
Client admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	2 %
Client non admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Achats admissibles en dollars américains	2 %
Tous les autres Achats admissibles	1 %
Tous les clients – Après le Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	1 %

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Voir les détails ci-dessus.

Renseignements supplémentaires

Au fur et à mesure que nous évaluons votre statut, 2 points pourraient être ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vos Dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel ou que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses.

- 2 % en Récompenses (2 points par dollar) sur chaque Achat admissible en dollars américains effectué à partir de votre Compte.
- 1 % en Récompenses (1 point par dollar) sur tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte.

Si les Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel à la Date d'inscription

Si vos Dépenses annuelles sont égales ou supérieures au Plafond annuel, vous accumulerez : 1 % en Récompenses (1 point par dollar) sur tous les Achats admissibles effectués à partir de votre Compte. Cela s'applique, peu importe votre statut de Client admissible aux 2 %.

Plafond annuel	16 000 \$
Client admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Tous les Achats Rogers admissibles	5 %
Tous les autres Achats admissibles	2 %
Client non admissible aux 2 % – En deçà du Plafond annuel	
Tous les Achats Rogers admissibles	5 %
Achats admissibles en dollars américains	2 %
Tous les autres Achats admissibles	1 %
Tous les clients – Après le Plafond annuel	
Tous les Achats admissibles	1 %

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Voir les détails ci-dessus.

Renseignements supplémentaires

Au fur et à mesure que nous évaluons votre statut, des Récompenses supplémentaires pourraient être ajoutées à votre Compte de récompenses pour chaque Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vos Dépenses annuelles dépassent votre Plafond annuel ou que vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses peuvent prendre plusieurs mois avant d'apparaître dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date

	Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites. Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif. Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.	d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites. Les Crédits (pour les retours ou autres) seront déduits de votre Compte de récompenses et pourraient être déduits à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif. Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.
6. Échanger des Récompenses	Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$. Vous pouvez également échanger des Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, auquel cas vos Récompenses seront assorties d'un taux d'échange de 1,5 fois leur valeur d'échange (150 %) comparativement à un échange contre un Achat admissible ordinaire. Ainsi, 10 000 points peuvent être échangés contre un Achat admissible de 100 \$ ou un Achat Rogers admissible de 150 \$. Des Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de votre Achat Rogers admissible, selon le cas, ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte de récompenses, selon le montant le moins élevé. Le montant minimal pour l'échange de Récompenses est de 10,00 \$. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées. Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de récompenses à l'adresse	Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$. À titre d'exemple, 100 \$ de Récompenses (10 000 points) peuvent être échangés contre un Achat admissible de 100 \$. Des Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte de récompenses, selon le montant le moins élevé. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Le montant minimal pour l'échange de Récompenses est de 10,00 \$. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées. Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et elle est assujettie à des modalités et conditions supplémentaires. Vous ne devez permettre à personne d'autre d'ouvrir une session dans votre Compte de récompenses et d'échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans

	www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. Seule l'appli Banque Rogers vous permet de choisir l'Achat admissible ou l'Achat Rogers admissible contre lequel vous souhaitez échanger vos Récompenses. Pour vous assurer de pouvoir échanger vos Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, vous devez échanger vos Récompenses au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et elle est assujettie à des modalités et conditions supplémentaires. Vous ne devez permettre à personne d'autre d'ouvrir une session dans votre Compte de récompenses et d'échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte. Vous pouvez échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé de Compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le crédit sera porté à votre relevé de Compte annuel en janvier de l'année suivante. Le montant crédité correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte à un taux d'échange de 0,01 \$ par point. Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le paiement sera effectué en janvier de l'année suivante. Le montant qui vous sera versé correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle le paiement est effectué à un taux d'échange de 0,01 \$ par point. Les échanges de Récompenses ne font pas partie ou ne vous dégagent pas de votre obligation d'effectuer votre paiement minimum mensuel ou Paiement exigible, comme il est indiqué dans votre Relevé mensuel. Vous devez continuer à payer ces montants relatifs à votre Compte.	vosre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte. Vous pouvez échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé de Compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le crédit sera porté à votre relevé de Compte annuel en janvier de l'année suivante. Le montant crédité correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte. Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1^{er} décembre de l'année en question et le paiement sera effectué en janvier de l'année suivante. Le montant qui vous sera versé correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle le paiement est effectué. Les échanges de Récompenses ne font pas partie ou ne vous dégagent pas de votre obligation d'effectuer votre paiement minimum mensuel ou Paiement exigible, comme il est indiqué dans votre Relevé mensuel. Vous devez continuer à payer ces montants relatifs à votre Compte.
13. Définitions Seules les définitions ajoutées ou modifiées sont indiquées.	Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible que nous : (i) désignons de temps à autre comme un Achat Rogers admissible; et (ii) désignons comme un Achat Rogers admissible lorsque vous ouvrez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers. Nous	Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible : (i) qui est un paiement de facture à Rogers, Fido, Shaw ou Comwave (à l'exception des paiements effectués en magasin); (ii) qui est un achat en ligne auprès de Rogers ou de Fido; (iii) qui est un achat auprès de TSC; (iv) qui est un

	pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.	abonnement direct à Sportsnet+, CityTV+ ou Discovery+; (v) qui est un achat effectué dans un magasin Jays Shop du Centre Rogers; ou (vi) que nous désignons de temps à autre comme un Achat Rogers admissible. À titre de précision, cela exclut : a) tout achat en magasin de produits Rogers, Fido, Shaw ou Comwave; b) les billets pour les Blue Jays de Toronto; et c) tout forfait mobile ou sans fil à prix réduit proposé dans le cadre du Programme privilège de Rogers. Nous indiquerons vos Achats Rogers admissibles lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses (sous « Historique des remises accumulées ») des services bancaires en ligne à l'adresse www.banquerogers.com ou de l'appli Banque Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.
--	--	--

2. Modifications apportées aux Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte Mastercard Rouge de Rogers

Rubrique	Modalités
Préambule	<u>Modalités actuelles</u> Les titulaires principaux de la carte Mastercard^{MD} Rouge de Rogers (aussi désignés par les termes « vous » et « votre ») sont admissibles à des avantages (les « Avantages liés aux services de Rogers »), dont des crédits et/ou des rabais sur certains services de Rogers Communications Canada Inc. (« Rogers »). Les Avantages liés aux services de Rogers sont fournis par Rogers. De plus amples détails sont indiqués ci-dessous. <u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> Les titulaires principaux (aussi désignés par les termes « vous » et « votre ») de la carte Mastercard Rouge de Rogers (votre « Carte ») sont admissibles à des avantages (les « Avantages liés aux services de Rogers »), dont des crédits et/ou des rabais sur certains services de Rogers Communications Canada Inc. (« Rogers »). Les Avantages liés aux services de Rogers sont fournis par Rogers. De plus amples détails sont indiqués ci-dessous.
Inscription et association de comptes	<u>Modalités actuelles</u> Pour recevoir les Avantages liés aux services de Rogers et d'autres avantages, votre compte Rogers admissible doit être associé à votre carte Mastercard Rouge de Rogers. Si votre compte n'est pas associé automatiquement lors de l'ouverture de votre compte Mastercard Rouge de Rogers, vous devez l'associer via l'appli Banque Rogers ou en appelant la Banque Rogers au 1 855 775-2265. Un compte Rogers admissible est un compte de client Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou auquel vous avez la permission d'apporter des changements (c.-à-d. un Utilisateur autorisé de Niveau 1). Seulement un (1) compte Rogers peut être associé à un (1) compte de carte de crédit de la Banque Rogers. Vous ne pouvez pas associer un compte Rogers doté d'un numéro de compte à 12 chiffres jusqu'à ce que d'autres services admissibles soient ajoutés à votre compte Rogers et que le numéro du compte soit mis à jour. Si vous souhaitez modifier le compte Rogers associé, vous devez d'abord dissocier le compte existant via l'appli Banque Rogers, puis associer votre nouveau compte Rogers après un délai de 35 jours. <u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> Pour être admissible à certains avantages et récompenses, votre compte Rogers admissible doit être associé à votre Carte. Si votre compte n'est pas associé automatiquement lors de l'ouverture de votre compte de Carte, vous devez vous assurer d'associer vous-même votre compte Rogers admissible à votre Carte. Un compte Rogers admissible est un compte de client Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou auquel vous avez la permission d'apporter des changements (c.-à-d. un Utilisateur autorisé de Niveau 1). Seulement un (1) compte Rogers peut être associé à un (1) compte de carte de crédit de la Banque Rogers. Vous ne pouvez pas associer un compte Rogers doté d'un numéro de compte à 12 chiffres jusqu'à ce que d'autres services admissibles soient ajoutés à votre compte Rogers et que le numéro du compte soit mis à jour. Si vous souhaitez modifier le compte Rogers associé, vous devez d'abord le dissocier, puis associer votre nouveau compte Rogers.

**Avantages
liés aux
services de
Rogers**

Modalités actuelles

SERVICES DE ROGERS	AVANTAGE	CONDITIONS	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ
Mobile	5 jours (aux États-Unis ou à l'international) de Partout chez vous par an	Les avantages Partout chez vous sont réinitialisés chaque année à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte Mastercard Rouge de Rogers (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers) ou à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit initial de la Banque Rogers (si vous avez fait un changement pour une carte Mastercard Rouge de Rogers). Les avantages Partout chez vous non utilisés ne peuvent être reportés au-delà de la date d'anniversaire. Tout numéro de téléphone mobile lié à un compte Rogers admissible peut utiliser les avantages Partout chez vous selon le principe du premier arrivé, premier servi.	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait postpayé admissible qui permet l'inscription à Partout chez vous. Votre compte Rogers doit être en règle.

Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)

SERVICES DE ROGERS	AVANTAGE	CONDITIONS	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ
Vous recevrez les avantages Partout chez vous ci-dessous jusqu'au 11 janvier 2027 :			
Mobile	5 jours (aux États-Unis ou à l'international) de Partout chez vous par an	Les avantages Partout chez vous sont réinitialisés chaque année à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte Mastercard Rouge de Rogers (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers) ou à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit initial de la Banque Rogers (si vous avez fait un changement pour une carte Mastercard Rouge de Rogers). Les avantages Partout chez vous non utilisés ne peuvent être reportés au-delà de la date d'anniversaire. Tout numéro de téléphone mobile lié à un compte Rogers admissible peut utiliser les avantages Partout chez vous selon le principe du premier arrivé, premier servi.	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait postpayé admissible qui permet l'inscription à Partout chez vous. Votre compte Rogers doit être en règle.
À compter du 12 janvier 2027, tous les avantages Partout chez vous non utilisés (ci-dessus) seront supprimés de votre compte. À la place, vous recevrez le Crédit d'itinérance ci-dessous :			
Mobile	25 \$ de crédit par année (le « Crédit d'itinérance ») qui peut être appliqué sur les Services d'itinérance admissibles	Les Services d'itinérance admissibles doivent soit (i) être facturés à un compte mobile Rogers postpayé admissible, lequel est payé à l'aide de votre Carte, soit (ii) être achetés directement auprès de Rogers et payés à l'aide de votre Carte. Le Crédit d'itinérance est réinitialisé chaque année à (i) la date anniversaire de l'ouverture de votre compte de Carte (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers), ou (ii) la date anniversaire à	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait admissible qui permet d'obtenir les Services d'itinérance admissibles que

		(définis ci-après).	laquelle vous êtes passé de votre carte de crédit existante de la Banque Rogers à votre Carte (la « Date anniversaire du crédit d'itinérance »).	vous avez achetés. Votre compte Rogers doit être en règle.
Facturation	<u>Modalités actuelles</u> Une fois que votre compte Mastercard Rouge de Rogers et votre compte Rogers admissible sont associés, les Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement appliqués au compte Rogers. Les frais liés à vos Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement crédités sur votre facture Rogers lorsque les Avantages liés aux services de Rogers auront été utilisés. Vous pouvez consulter votre utilisation des Avantages liés aux services de Rogers en ouvrant une session dans l'appli Banque Rogers ou sur Rogers.com. <u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> <u>Avantages Partout chez vous (offerts jusqu'au 11 janvier 2027)</u> Une fois que votre compte Mastercard Rouge de Rogers et votre compte Rogers admissible sont associés, les Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement appliqués au compte Rogers. Les frais liés à vos Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement crédités sur votre facture Rogers lorsque les Avantages liés aux services de Rogers auront été utilisés. Vous pouvez consulter votre utilisation des Avantages liés aux services de Rogers en ouvrant une session dans l'appli Banque Rogers ou sur Rogers.com. <u>Crédit d'itinérance (en vigueur à compter du 12 janvier 2027)</u> Vous devez soumettre une demande de remboursement dans les 90 jours suivant l'utilisation de votre Carte soit (i) pour payer une facture Rogers comprenant des frais de Services d'itinérance admissibles, soit (ii) pour acheter directement des Services d'itinérance admissibles. Vous pouvez soumettre plusieurs demandes de remboursement. Les demandes de remboursement doivent être soumises par l'intermédiaire des services bancaires en ligne, de l'application mobile de la Banque Rogers ou de tout autre moyen que nous désignons de temps à autre. Si votre demande de remboursement est approuvée, nous appliquerons un crédit à votre relevé de Carte. Il peut s'écouler plusieurs cycles de relevé avant que votre crédit n'apparaisse.			
Services admissibles (nouvelle section)	<u>Modalités modifiées (en vigueur à compter du 18 novembre 2026)</u> Le Crédit d'itinérance peut être utilisé pour les services admissibles suivants : (i) tout service Partout chez vous de Rogers (y compris les Passes voyage et l'itinérance quotidienne Partout chez vous); et (ii) tout service mobile en itinérance que nous pouvons désigner à notre entière discrétion de temps à autre (les « Services d'itinérance admissibles »). Pour plus de précision, un forfait mobile mensuel comprenant des services d'itinérance ne constitue pas des Services d'itinérance admissibles.			